La Direction SNCF vote pour un projet de décret parachevant la loi « FILLON » de 2010 sur les retraites !

Le jeudi 25 juillet 2013, la Commission de la Réglementation du Conseil d'Administration (CA) de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF (CPRP SNCF) était réunie pour se prononcer sur un projet de décret proposé par l'actuel Gouvernement.

En effet, le 10 juillet dernier, la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) a saisi le CA de la CPRP SNCF sur un projet de décret déclinant la loi du 9 novembre 2010 et portant sur le durcissement des conditions de calcul de la surcote.

La CGT a toujours été contre les principes de la décote et de la surcote, pour autant, nous ne pouvons que condamner la méthode au regard de la période estivale et le fait qu'à la veille d'une nouvelle réforme des retraites, le Gouvernement actuel parachève la déclinaison de la loi « FILLON » combattue par la CGT, mais aussi par l'ensemble de l'opposition parlementaire de l'époque.

Sur le fond, la CGT a souligné le fait que ce dispositif prévu par la loi de 2010 était censé, législativement parlant, entrer en vigueur au 1er janvier 2013, or le décalage de sortie du décret va créer un traitement différencié entre les salariés faisant valoir leurs droits en début ou en fin d'année 2013 voire en 2014 et étant susceptibles de bénéficier du dispositif.

Enfin, ce dispositif, même si la CGT n'y est pas favorable, est profondément discriminatoire vis-à-vis des Agents De Conduite (ADC) puisqu'il supprime la prise en compte des bonifications traction dans le calcul de la surcote.

Ce dernier point a amené la CGT à revenir sur la situation faite aux ADC poly pensionnés (les ex apprentis, mais aussi tous ceux qui ont travaillé dans le privé avant d'entrer à la SNCF) par rapport à l'application des articles L351-1 et R351-3 du Code de la Sécurité Sociale qui exclut pour le coup les bonifications traction du calcul de la décote.

La demande de la CGT du 10 juillet 2009 qui a fait l'objet d'une lettre le 8 mars 2012 au cabinet du Ministre du Travail, est toujours sans réponse sur ce point… et nous constatons que cela va plus vite quand il s'agit de restreindre les droits !

Fédération CGT des cheminots 263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex- TEL: 01 55 82 84 40 - FAX : 01 48 57 95 65 - e.mail : coord@cheminotcgt.fr - Site :http://www.cheminotcgt.fr

Par conséquent, sur le projet de décret qui était soumis au CA de la CPRP SNCF, les administrateurs CGT rejoints par les organisations UNSA, SUD-Rail, CFDT et FGRCF ont refusé de se prononcer par vote et ont demandé le report de ce sujet dans le cadre de la future réforme des retraites.

Or, la Direction de la SNCF a refusé le principe d'un report via l'envoi d'un avis au Directeur de la DSS comme cela s'est fait au CA de la CNAV et a décidé de voter POUR le projet de décret !

Par conséquent, malgré le refus de vote de l'ensemble des représentants des bénéficiaires, le vote de la Direction SNCF et du Président du CA a permis un avis positif du CA de la CPRP SNCF sur ce projet de décret.

Pour la CGT, l'urgence du Gouvernement n'est pas à faire des textes réglementaires sur les lois de la précédente majorité mais bien à une réelle prise en compte des exigences des salariés qui ont contribué au changement politique et qui constatent amèrement que ce Gouvernement est plus prompt à répondre aux appétits du Patronat qu'à entendre les exigences légitimes des salariés actifs et retraités.

Parvenus à ce moment particulier de « non écoute » dans le cadre de la procédure engagée pour une nouvelle réforme des retraites, il apparaît que le seul élément susceptible de faire bouger les choses sera la mobilisation de la rentrée, avec en particulier la journée d'action du 10 septembre.

Les cheminots devront y prendre toute leur place !

Montreuil, le 25 juillet 2013

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Fonction : _____

Grade : _____ Établissement : _____

Tél : _____ e.mail : _____ @ _____

ensemble, plus forts pour gagner

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 55 82 84 40